

Formation des fonctionnaires

Selon la politique de formation des effectifs établie par le Conseil du Trésor, ce sont les ministères qui doivent assumer à même leur budget respectif le coût de la formation qu'ils dispensent. Si cela est laissé strictement aux ministères, il n'y aura alors pas de fonds pour la formation. Les gens qui ont le moins de poids lorsqu'il s'agit de s'assurer d'une formation suffisante sont ceux qui occupent les échelons inférieurs.

Nous savons tous, comme l'a fait remarquer l'orateur qui m'a précédé, que les femmes sont sous-représentées chez les cadres intermédiaires et supérieurs. Nous constatons actuellement que les femmes, les autochtones et les handicapés se rencontrent en majeure partie aux échelons inférieurs de la Fonction publique fédérale. Ces gens n'ont pas beaucoup de poids politique. Ces gens, dans leur ensemble, n'ont pas beaucoup de poids au sein de leur ministère. Ce sont eux qui pourraient profiter des cours que la Commission de la Fonction publique offrait dans le passé, mais dont la responsabilité est maintenant laissée aux ministères.

Je m'inquiète de la politique qui existe actuellement. La politique que le gouvernement a mis au point l'été dernier, au lieu de donner quelque chose à ces gens, les en prive. Jour après jour nous parlons d'action positive à la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a connu quelques problèmes avec le Conseil consultatif de la situation de la femme. L'année dernière ce groupe a présenté plusieurs bonnes recommandations. Il a signalé quelques-uns des problèmes que connaît la Fonction publique. Il est regrettable que le Conseil consultatif de la situation de la femme ne jouisse plus actuellement de toute sa crédibilité.

Il y a d'autres points du rapport D'Avignon que j'ai l'intention de porter à l'attention des députés. A la page 210 du rapport, on peut lire ce sauf au niveau de l'organisation où les plans de programmes sont menés à bien jusqu'au niveau d'exécution, la formation et le perfectionnement sont souvent considérés comme un mal nécessaire. Cette remarque décrit bien ce qui se passe dans les ministères mais c'est pourtant un phénomène compréhensible. Les ministères qui sont chargés de fournir des services au public en général, qu'il s'agisse des Affaires indiennes, de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social ne sont pas là au fond pour offrir des services de formation du personnel. Il est tout à fait naturel que des personnes embauchées pour offrir un service donné à Thompson, au Manitoba, ou à Ottawa, en Ontario, ne vont pas nécessairement posséder les compétences requises en matière de formation. Elles n'ont ni les antécédents économiques ni l'expérience qui leur permettent de considérer la formation comme un objectif naturel de leur ministère respectif. En outre, il se peut qu'elles ne sachent pas du tout comment s'y prendre en matière de formation. C'est bien de les renvoyer à la Commission de la Fonction publique pour qu'elles s'en fassent une idée, mais ce n'est pas la même chose que d'avoir un organisme au sein du gouvernement, comme la Commission de la Fonction publique, qui offre les cours.

L'avancement, dans la Fonction publique, ne doit pas être laissé à l'initiative de chacun si nous ne voulons pas que persiste le système élitiste que nous avons à l'heure actuelle. L'orateur qui m'a précédé a cité un passage de la politique touchant la formation du personnel qui mentionnait le fait que chacun a la responsabilité d'acquérir la formation dont il a besoin pour atteindre ses objectifs personnels. Cet extrait

même montre que le gouvernement reconnaît que chacun peut avoir des objectifs personnels et a le droit de suivre des cours universitaires ou postsecondaires s'il le désire, mais il laisse entendre aussi que le gouvernement a plus ou moins de responsabilité à cet égard. Si j'en juge par ce qui s'est produit dans le passé, je crains fort que cet extrait de la politique touchant la formation ne devienne l'un des éléments essentiels de la politique. On y recourra chaque fois qu'un employé de bureau, d'usine ou de je ne sais quoi dans la Fonction publique voudra se perfectionner. On y fera allusion et on lui dira: «Vous pouvez le faire. Vous pouvez vous inscrire au cours qu'offre votre collège ou à tout autre cours qui se donne dans votre quartier et étudier dans vos temps libres et à vos frais». Ce qui est dit en fait dans le rapport, c'est que chacun est responsable de la réalisation de ses objectifs personnels.

Presque tous les cours de formation possibles, que ce soit en droit, en pédagogie ou en sciences de la santé, dans le secteur privé ou dans le secteur public, sont suivis en vue d'objectifs personnels.

Le gouvernement doit effectivement donner l'exemple à cet égard. Le gouvernement, plus que tout autre employeur, se doit de montrer l'exemple en essayant d'aider les personnes qui en ont besoin et en s'assurant que les gens qui travaillent pour lui et pour les Canadiens ont les connaissances requises pour accomplir leur tâche. Si nous déchargeons la Commission de la Fonction publique de ce rôle pour le confier aux ministères, cette aide ne viendra pas.

● (1730)

J'ai déjà parlé des observations qui se trouvent dans le rapport D'Avignon et j'ai déjà signalé que les ministères n'accordent pas la priorité absolue à ces questions. D'Avignon a fait d'autres observations. Je le répète, il a signalé, cela va de soi, que les femmes, les handicapés et les autochtones ne recevaient pas leur juste part du gâteau en ce qui concerne la formation. D'après le rapport, il est absolument essentiel de faire les dépenses nécessaires pour assurer la formation des autochtones, ce que l'employeur admet. Pourtant, le nouveau programme de formation du personnel du Conseil du Trésor ne répondra pas à ce besoin.

D'Avignon a également abordé la question de la sécurité au travail. C'est là aussi un sujet important, et il est essentiel que le gouvernement fédéral montre l'exemple en la matière. J'ai assisté samedi et dimanche derniers à une conférence du NUPGE—le Syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux. Pendant trois jours et demi, les participants à cette conférence ont discuté exclusivement de la sécurité au travail. C'est incroyable le nombre de risques et de dangers qui menacent les fonctionnaires, que les participants à cette conférence ont énumérés. Les fonctionnaires provinciaux occupent souvent des emplois identiques à ceux de leurs collègues fédéraux. Le public imagine trop souvent les fonctionnaires dans leur bureau. Ils ne savent pas qu'un grand nombre de fonctionnaires travaillent dans des conditions semblables à celles des travailleurs de l'industrie privée et qu'ils prennent les mêmes risques qu'eux. J'ai l'impression que si nous laissons les ministères d'exécution veiller à ce que la formation soit suffisante au gouvernement, nous allons perdre du terrain.